

LP MAEP

COUT CONTRAT APPRENTISSAGE SECTEUR PRIVE
COUT CONTRAT APPRENTISSAGE SECTEUR PUBLIC
COUT CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
COUT FORMATION CONTINUE

0 € (VOIR CI-DESSOUS)
7400 €/AN (VOIR CI-DESSOUS)
12,3 €/H SOIT : 6800€
SE RAPPROCHER DU SERVICE FORMATION
CONTINUE DE L'UNIVERSITE LYON2

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR PRIVE

Le coût contrat dépend de l'IDCC (IDentifiant Convention Collective) de l'entreprise. Le coût contrat sera identique au niveau de prise en charge de l'OPCO selon l'IDCC. Concernant les formations du CFPPA DE VIENNE, **aucun reste à charge ne sera facturé à l'entreprise** (sauf si refus de prise en charge de l'OPCO de l'entreprise)

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Le coût appliqué est le coût décret défini pour le diplôme concerné par France Compétences.

Les employeurs du **secteur public non industriel et commercial** obéissent à des règles spécifiques, le coût de formation est financé directement par l'employeur, par convention avec le Centre de Formation Apprenti agricole et horticole de Dardilly 26 chemin de la bruyère - 69570 DARDILLY

Pour les contrats d'apprentissage conclus par les **collectivités et les établissements relevant des communes, des Départements, des Régions ou des établissements publics** le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) contribue aux frais de formation des apprentis employés à hauteur de 50% du coût contrat selon référentiel CNFPT (Décret n°2020-786 du 26 juin 2020)